



SUCCESSION

Pour vous accompagner au mieux, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

▶ **Concernant la personne décédée :**

- Original de l'**acte de décès**.
- Extrait d'**acte de naissance** du défunt.
- Livret(s) de famille** de la personne décédée.
- Extrait d'**acte de mariage** et **contrat de mariage**, le cas échéant.
- Testament, donation entre époux** (donation au dernier vivant) s'il en existe.

▶ **Concernant le conjoint survivant et les héritiers / légataires :**

- Pièce d'**identité**.
- Questionnaire d'Etat-civil** dûment complété (au verso).
- Extrait d'**acte de naissance**.
- Livret de famille, extrait d'acte de mariage** et **contrat de mariage**, le cas échéant.
- Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**) signé.
- Le cas échéant : **Jugement de tutelle / curatelle** et **coordonnées du tuteur / curateur**.
- Le cas échéant : **Justificatif de handicap** pouvant donner lieu à un abattement fiscal spécifique.

▶ **Actif :**

- Tout justificatif de compte bancaire** au nom du défunt (et son conjoint).
- Carte grise** des véhicules.
- Titre de propriété de **fonds de commerce, artisanal, libéral** ou de **parts sociales**.
- Copie de tout acte de **donation** consentie par le défunt.
- Le cas échéant :
 - * Coordonnées de l'**employeur**,
 - * Coordonnées de la **caisse de retraite**,
 - * Coordonnées de la **mutuelle**.

S'il y a des biens immobiliers :

- Titre de propriété**.
- Estimation** du bien si vous la connaissez.
- Si le bien est en copropriété : coordonnées du **syndic**.
- Si le bien est loué : copie du **bail**, coordonnées du **locataire**.

▶ **Passif :**

- Tout justificatif** des sommes dues par le défunt au titre des impôts, aide sociale (FNS, RMI, aide à domicile), prêt(s) en cours...

✂ *Afin de nous permettre de couvrir les premiers frais de règlement de la succession, un acompte minimum de 300 € sera demandé à l'ouverture du dossier.*

Dès que le dossier sera complet, les projets d'actes vous seront adressés, assortis du montant précis des frais.



Questionnaire d'état-civil :

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Situation familiale : Célibataire
 Pacsés *Merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état-civil.*
 Mariés à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant.
 Veuf(ve) de M. _____
 Divorcé(e) de M. _____
Décision rendue par le TGI de _____ le _____

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM : _____

Prénoms - Soulignez l'usuel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Profession : _____ Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Situation familiale : Célibataire
 Pacsés *Merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état-civil.*
 Mariés à la mairie de _____ le _____
Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant.
 Veuf(ve) de M. _____
 Divorcé(e) de M. _____
Décision rendue par le TGI de _____ le _____

► **Serez-vous présent à la signature de l'acte ?** OUI / NON

Si non, qui vous représentera ? _____

MENTION LEGALE D'INFORMATION : L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office Notarial à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.